



AVIS DE CONCOURS EXTERNE SUR TITRES 2026

TECHNICIEN HOSPITALIER

(annule et remplace le précédent)

TYPE DE POSTE A POURVOIR :

- Grade : **Technicien Hospitalier**
- Mode de recrutement : **Concours externe sur titres**
- Spécialités et nombre de postes :
 - Spécialité restauration 2 postes
 - Spécialité blanchisserie 1 poste
 - Spécialité installation et maintenance thermique et climatique..... 1 poste
 - Spécialité installation et maintenance de matériels électroniques, électriques et automatismes...1 poste
 - Spécialité réalisation de travaux de tous corps d'état1 poste

CONDITIONS POUR POSTULER :

Peuvent faire acte de candidature les personnes titulaires d'un baccalauréat technologique ou d'un baccalauréat professionnel ou d'un diplôme homologué au niveau IV sanctionnant une formation technico-professionnelle ou d'une qualification reconnue comme équivalente correspondant à la spécialité ouverte au concours, dans les conditions fixées par les articles R325-16 et suivants du Code général de la fonction publique.

MODALITES DU CONCOURS :

Le concours comporte :

- une épreuve d'admissibilité sur titres ;
- une épreuve d'admission : entretien à caractère professionnel avec le jury.

PIECES A FOURNIR IMPERATIVEMENT POUR L'INSCRIPTION :

A l'appui de leur demande d'admission à concourir, les candidats doivent joindre les pièces suivantes :

- Une demande d'admission à concourir établie sur papier libre dans laquelle le candidat indique la spécialité pour laquelle il souhaite concourir ;
- Un curriculum vitae détaillé établi sur papier libre mentionnant notamment les actions de formation suivies et, le cas échéant, accompagné d'attestations d'emploi ;
- Les titres de formation, certifications et équivalences dont il est titulaire ou une copie conforme à ces documents ;
- Un justificatif de nationalité.

Le dossier de candidature doit parvenir à l'attention de Monsieur le Directeur des Hôpitaux Civils de Colmar – Direction des Ressources Humaines – 39, avenue de la Liberté – 68024 COLMAR Cedex.

MODALITES POUR UNE DEMANDE D'EQUIVALENCE DE DIPLOME :

Dans l'hypothèse où vous ne disposez pas du diplôme requis pour vous présenter au concours, vous avez la possibilité de demander la prise en compte de votre expérience professionnelle et obtenir une équivalence afin de pouvoir vous inscrire.

Les demandes sont à réaliser sur le site <https://demarche.numerique.gouv.fr/commencer/commission-regionale-equivalence-concours-fph>.

DELAI DE RIGUEUR POUR L'INSCRIPTION :

- **5 juin 2026**, le cachet de la poste faisant foi ou remise en main propre contre signature.

Le Directeur des Hôpitaux Civils
Pour le Directeur et par délégation,
La Directrice Adjointe
Catherine ROMMEVAUX